

Délibération n°2024-04-019

Date de convocation : 3 avril 2024

| | | |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 34 | Votants : 43 |
|------------------------------|---------------|--------------|

Bilan des acquisitions et des cessions 2023 opérées par la CCPL

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participent aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS ELIES Valérie, Conseillère aux Décideurs Locaux

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La loi n°95.127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par des communes de plus de 2 000 habitants et par leurs établissements publics doit donner lieu, chaque année, à une délibération du conseil, qui sera annexée au compte administratif.

Ventes de terrains année 2023

| ZONES D'ACTIVITES | SURFACE | PRIX HT |
|--|-----------------------|----------------|
| ZA de Kermat – GUICLAN - SCI BREVEND | 6 400 m ² | 96 000,00 € |
| ZA de Créac'h Iller – LANDIVISIAU - EURL BRO LANDI | 999 m ² | 20 979,00 € |
| - SCI CERPIMMO | 10 145 m ² | 220 000,00 € |
| ZA du Vern – LANDIVISIAU - SAS SILL DAIRY INTERNATIONAL | 6 422 m ² | 25 361,00 € |

Achats de terrains année 2023

| ZONES D'ACTIVITES | SURFACE | PRIX HT |
|--|-----------------------|----------------|
| ZA de Kermat - GUICLAN - Terrain Yvon GESTIN | 37 128 m ² | 198 634,80 € |
| ZA du Vern - LANDIVISIAU - Terrain VILLE DE LANDIVISIAU | 1 407 m ² | 6 429,99 € |

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau pour l'année 2023.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,
Eric LOAËC.

Le Président,
Henri BILLON.



